

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 7 avril 2022**

**N° 39**

**Objet : Appel à manifestation**  
**d'intérêt « Contrats stations**  
**2030 »**

**Positionnement de Provence**  
**Alpes Agglomération et des**  
**stations de montagne de son**  
**territoire**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMBL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FLAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

**Étaient représentés :**

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

**Étaient excusés :**

BOURJAC Jean Marie  
CROZALS Florent  
REBOUL Childéric  
RISSO Gilbert  
VOLLAIRE Nadine

**REÇU EN PRÉFECTURE**

**le 11/04/2022**

Application créée e-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20220407-39\_07042022

**Monsieur Benoît CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :**

La région SUD-PACA accompagne financièrement les stations de montagne et leurs bassins de vie afin de maintenir et développer leurs activités.

Dès 2015, la Région s'est engagée dans une politique de la montagne comprenant un volet spécifiquement dédié à l'accompagnement des stations. Ce volet s'est structuré notamment autour des Contrats « Stations de demain » sur la période 2016-2020, destinés à relancer les dynamiques d'investissements en stations de montagne.

En 2021 ce dispositif a été reconduit par la Région de façon transitoire pour une année en parallèle de la réalisation d'une vaste étude prospective sur le devenir des stations des Alpes du Sud.

En octobre 2021, l'étude régionale prospective a rendu ses conclusions, lesquelles ont fait l'objet d'un échange avec les acteurs des stations de montagne, fortement impliqués dans la conduite de l'étude au côté de la Région.

Les conclusions de l'étude justifient la poursuite de l'action régionale par un soutien à l'investissement en faveur de l'innovation énergétique et de la neutralité carbone à l'horizon 2030 des domaines skiables. La Région souhaite ainsi renouveler son accompagnement financier des stations et de leur écosystème valléen et participer à la diversification de leurs activités touristiques à l'année, au travers du dispositif « Contrat Stations 2030 ». Ce dernier se matérialise par un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en direction des territoires de projet des Alpes du Sud.

Lors du conseil d'agglomération du 9 février 2022, il a été débattu du positionnement de Provence Alpes Agglomération vis-à-vis de cet Appel à Manifestation d'Intérêt. Deux hypothèses ont été retenues :

- celle de porter une candidature à l'échelle de Provence Alpes Agglomération ;
- celle de porter une candidature collective au côté du Département des Alpes-de-Haute-Provence et des communautés de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) et Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP).

Cette seconde hypothèse, qui apparaissait la plus opportune pour notre agglomération et nos stations de montagne, car cohérente et dans la continuité de la candidature portée en commun pour le dispositif Avenir Montagne Ingénierie, est aujourd'hui remise en question par le positionnement de la CCVUSP qui a décidé de déposer une candidature isolée. Pour autant, le Conseil départemental nous propose de poursuivre la démarche collective avec la CCAPV.

Il vous est proposé :

- De poursuivre la dynamique engagée au côté du Conseil départemental et de la CCAPV et de finaliser avec ces deux partenaires une réponse commune à l'appel à manifestation d'intérêt régional « Contrat stations 2030 » ;
- D'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE  
le 11/04/2022  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20220407-39\_07042022